

Concours général des lycées

Rapport de jury Sciences économiques et sociales session 2011

Classe terminale ES

Rapport de Martine BOLLIGER, Inspectrice pédagogique régionale
Présidente du jury

novembre 2011

Rapport du jury

Trois prix, trois accessits et trois mentions ont été décernés pour cette session 2011. 501 candidats se sont inscrits (524 en 2010). 442 ont effectivement composé (452 en 2010).

1. Comment aborder le concours général ?

L'épreuve du concours général a, par rapport à la dissertation du baccalauréat, trois particularités qu'il convient de présenter de manière liminaire.

Tout d'abord, le candidat ne dispose pas de documents pour guider sa réflexion. Cette première spécificité du concours général exige un effort particulier de mémorisation des connaissances acquises tout au long du cycle terminal, dans le cadre de l'enseignement des sciences économiques et sociales et par des lectures personnelles. Toutefois, si, lors de chaque session, le jury a la satisfaction de constater que certaines copies révèlent une culture disciplinaire et générale remarquable, les élèves de Terminale ne doivent pas en conclure qu'un savoir encyclopédique est attendu d'eux au concours général. L'épreuve du concours général est accessible aux élèves qui ont des connaissances solides acquises en classe ou par des lectures personnelles, qui maîtrisent les démarches intellectuelles exigibles au baccalauréat et qui s'expriment avec aisance en respectant les règles de l'orthographe et celles de la syntaxe.

Les sujets du concours général ont une deuxième particularité : ils portent sur des problématiques larges. La consultation des sujets, notamment ceux posés depuis une dizaine d'années, montre que deux types de formulation reviennent fréquemment : les candidats doivent analyser un problème ou bien mettre en relation deux concepts. On ne saurait toutefois en inférer l'existence de règles qui limiteraient les modes de questionnement. Les sujets portent évidemment sur les champs des disciplines qui constituent les sciences économiques et sociales : science économique, sociologie et science politique.

Enfin, les candidats doivent s'attendre à ce que le libellé du sujet se démarque des intitulés des programmes ou des formulations retenues pour les épreuves du baccalauréat, même si le sujet exige la maîtrise des connaissances et des savoir-faire acquis en classe.

2. Les exigences formelles de la dissertation du concours général :

Le cadre de la dissertation doit permettre au candidat de construire une pensée à partir de savoirs maîtrisés, acquis en classe ou par des lectures personnelles.

La dissertation du concours général obéit au cahier des charges de toute dissertation de sciences économiques et sociales. Répondre à la question posée par le sujet revient à produire une démarche, mobiliser des connaissances et satisfaire à des exigences.

1. Une pensée construite

Il va sans dire que la dissertation exige le respect de règles formelles, permettant au candidat de montrer sa maîtrise de la langue française, de structurer son argumentation et de guider la lecture de sa copie.

La durée de l'épreuve (6heures) se prête à une analyse précise du sujet et à la production d'un argumentaire convaincant et, si possible, personnel. Toute tentative de reformulation du sujet, destinée à restituer des connaissances plus ou moins liées au sujet, est une stratégie vouée à l'échec. Le candidat doit s'adapter au sujet et non l'inverse. Le correcteur doit sentir une « pensée en mouvement », qui se fixe comme objectifs d'aller au-delà de la restitution scolaire de connaissances et de répondre à la question posée de manière méthodique et rationnelle en adoptant un style alerte.

Le devoir doit comporter une introduction qui amène progressivement le plan choisi pour structurer l'argumentation et qui comporte plusieurs éléments (accroche en lien avec l'actualité, éventuellement citation d'auteurs, cadrage, définition succincte mais précise des termes essentiels du sujet, reformulation de la problématique, annonce du plan).

Les parties doivent être subdivisées en sous-parties et les sous-parties en paragraphes. Le jury est attentif à l'équilibre quantitatif et qualitatif des parties, à la progression de la pensée, à l'enchaînement logique des paragraphes, à la présence dans l'argumentation de références factuelles et théoriques, ainsi qu'à la capacité du candidat à mobiliser le vocabulaire spécifique des SES. Des transitions doivent rythmer le passage entre les parties, mais aussi entre les sous-parties. La conclusion doit comporter deux éléments : synthèse de l'argumentation et ouverture sur une problématique plus large. Une matérialisation aisément identifiable des parties, sous-parties, paragraphes et transitions de même qu'une écriture et une encre parfaitement lisibles sont appréciées par le jury.

2. La maîtrise de la langue

Le candidat doit s'exprimer d'une manière simple, précise et fluide. Une syntaxe et une orthographe irréprochables sont attendues. Sur ce point précis le jury a constaté cette année une amélioration des compétences en orthographe par rapport aux précédentes sessions.

Les candidats doivent choisir le niveau de langage adapté à une copie d'examen ou de concours. Le langage véhiculé par les médias et les expressions anglo-saxonnes (« booster les exportations ») sont inappropriés dans le cadre du concours général. Ils doivent également veiller à respecter l'orthographe des patronymes des auteurs cités dans leur argumentation.

Une relecture attentive de la copie en fin d'épreuve doit permettre au candidat de corriger les maladresses et les défauts qui entachent la qualité de son expression écrite.

3. Le sujet de la session 2011 : La flexibilité du marché du travail est-elle inéluctable dans les pays développés ?

1. les enjeux du sujet

Le sujet porte sur les débats actuels autour de la flexibilité du marché du travail. Il invite le candidat à intégrer dans sa réflexion les dimensions économique, sociologique voire historique, en imbriquant des données factuelles et des références théoriques. Quelques repères temporels en matière de libéralisation du marché du travail, particulièrement en France, sont opportuns : 1986 (suppression de l'autorisation administrative de licenciement), 1993 (allègement des charges sociales sur les bas salaires, tentative d'introduction du CIP), 2005 (lancement avorté du CPE).

2. le sujet s'articule autour de la notion centrale de flexibilité du marché du travail

Une lecture attentive du libellé doit inciter le candidat à distinguer flexibilité du marché du travail et flexibilité du travail, expressions qui ne sont pas synonymes.

Un cheminement pertinent doit partir de la flexibilité comme mode d'organisation ou comme politique permettant à une entreprise et, plus généralement, aux structures productives d'un pays de s'adapter sans délai ni coût excessif aux changements qui surviennent dans l'environnement au sens le plus large de ce terme (commercial, concurrentiel, technologique ou réglementaire). Dans cette première approche les finalités des politiques de flexibilité doivent donc être précisées tant au niveau microéconomique (entreprises) qu'au niveau macroéconomique (un pays, une zone géographique, un territoire). La flexibilité, par opposition à la rigidité ou à l'inertie, est une qualité recherchée par les entreprises et les Etats car elle améliore l'efficacité des structures productives, l'attractivité d'un territoire et permet de générer du profit (aspect microéconomique) et de la croissance (aspect macroéconomique). Cette première approche donne l'occasion de préciser la typologie des formes de flexibilité : flexibilité quantitative (interne, externe), flexibilité qualitative (par externalisation, flexibilité fonctionnelle et géographique), flexibilité salariale. Des traductions concrètes de ces types de flexibilité peuvent être données (CDD, intérim, mobilité, annualisation, primes, etc..).

Une deuxième approche peut être ensuite abordée : la flexibilité revendiquée par les entreprises et les économistes libéraux contribue à résorber le chômage en réduisant le coût du travail et les rigidités de toute nature.

La notion de marché du travail mérite d'être approfondie pour montrer que celle-ci n'est pas neutre.

Selon les économistes classiques et néo-classiques le marché du travail est un marché comme un autre, sur lequel s'échangent librement des quantités de travail offertes et demandées, la confrontation de celles-ci conduisant naturellement à la détermination d'une quantité et d'un prix d'équilibre. Dans ce modèle, le marché autorégulé permet d'atteindre l'optimum à condition que rien ne vienne entraver son libre fonctionnement (cf l'opposition d'A.C. Pigou à la dole instituée en 1911 en Grande-Bretagne). Cette approche peut être illustrée par des références à des auteurs (A. Smith, L. Walras, V. Pareto, A.C. Pigou ou J. Rueff) et en mobilisant un cadre conceptuel approprié (concurrence pure et parfaite, productivité marginale, désutilité du travail, salaire réel, chômage

frictionnel ou volontaire, trappe à inactivité). La flexibilité apparaît comme éminemment souhaitable. Elle permet de surmonter les chocs et de retrouver l'optimalité de l'équilibre.

Naturellement le candidat ne saurait se contenter de ce type de réponse unilatérale, que le libellé du sujet appelle évidemment à discuter.

3. la question de l'inéluabilité de la flexibilité du travail doit constituer le cœur de l'argumentation

On assiste à une libéralisation des marchés du travail depuis la fin des années 70 et le début des années 80 du fait de la crise économique, du renouveau de la pensée libérale et de sa mise en œuvre dans la politique économique, notamment dans les pays anglo-saxons. L'adjectif inéluable présent dans le libellé du sujet invite à se poser la question de l'universalité et de la temporalité de la tendance à une flexibilité croissante. Cette flexibilité est-elle une sorte de sens de l'histoire vers lequel convergerait le fonctionnement effectif du marché du travail ?

Il s'agit là d'un aspect incontournable du sujet qui en constitue son intérêt voire son originalité. Le candidat doit donc conduire sa réflexion dans les perspectives suivantes : cette tendance à la flexibilité du marché du travail va-t-elle se poursuivre ? Est-ce une évolution souhaitable ? Dans le cas contraire, est-il possible d'y échapper et, si oui, de quelle manière et à quelles conditions ?

La question du caractère inéluable ou non de la flexibilité du marché du travail renvoie essentiellement à trois types d'approche.

Dans une première approche le candidat est conduit à se demander si la tendance apparue il y a une trentaine d'années, dans un environnement marqué par l'ouverture des économies, la globalisation, la mise en concurrence des systèmes productifs et sociaux et la mobilité des facteurs de production, va se poursuivre et selon quelles logiques. Il apporte ainsi une réponse à la question : y a-t-il un autre choix possible que celui de la flexibilité pour atteindre la compétitivité la plus forte ?

Une deuxième approche, que l'on peut qualifier de normative, revient à se demander si la flexibilité du marché du travail est souhaitable ou non. La réflexion s'engage sur un terrain où les positions sont relativement bien balisées : libéralisme économique contre interventionnisme de l'Etat, avec des nuances dans l'échelle de radicalité. Pour les uns la flexibilité non entravée du marché du travail doit conduire à la « richesse des nations » et au plein-emploi. Pour les autres la recherche de la flexibilité du marché du travail détériore la qualité des emplois, paupérise les salariés et finit par nuire aux entreprises (effets pervers). Pour les partisans de cette deuxième thèse il est primordial de promouvoir une politique active de coordination et de coopération interétatique pour harmoniser les modèles sociaux dans une perspective d'ajustement par le haut. Ainsi la question du degré de flexibilité du marché du travail qui est « socialement acceptable » peut être soulevée. Ce degré de flexibilité peut d'ailleurs évoluer dans le temps et selon les pays. Ce n'est donc pas tant la flexibilité en elle-même qui mérite discussion que ses formes et son niveau compte tenu du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Une dernière approche de la question de l'inéluctabilité de la flexibilité du marché du travail consiste à accepter la réalité de la mondialisation et la nécessaire flexibilité qu'elle implique en l'accompagnant de mesures sociales destinées à la rendre acceptable ou, à tout le moins, supportable. C'est le sens des propositions formulées par des économistes tels que P. Cahuc ou A. Zylberberg, qui s'inspirent du modèle scandinave de la flexisécurité. La référence à cette dernière approche appelle évidemment une réflexion sur les limites de la transposabilité du modèle scandinave.

À titre d'exemple une argumentation en trois temps peut s'organiser de la manière suivante :

- première partie : la flexibilité du marché du travail s'inscrit dans un processus long de transformation des systèmes productifs des pays développés
- deuxième partie : un marché du travail parfaitement flexible est-il souhaitable ?
- troisième partie : quelle politique mener ?

ou :

- première partie inchangée
- deuxième partie : ce processus de flexibilité semble inéluctable mais les formes que peut revêtir la flexibilité du travail sont diverses
- troisième partie : comment aménager la flexibilité sur le marché du travail pour tenir compte non seulement des contraintes économiques mais aussi de la dimension sociale de l'emploi ?

La question du traitement du sujet en 2 ou 3 parties a évidemment posé problème à de nombreux candidats. Ceux qui ont fait le choix de 2 parties ont éludé la question du caractère inéluctable ou non de la flexibilité du marché du travail, aspect pourtant incontournable du sujet. Leur plan se limitait souvent à un exposé sans relief des avantages puis des inconvénients de la flexibilité, qui ne répondait pas à la question posée.

Le plan en trois parties s'est révélé adapté mais plus redoutable, car il comporte un risque évident de déséquilibre tant quantitatif que qualitatif entre les différentes parties. Les candidats qui ont opté pour cette solution ont souvent avancé des arguments pertinents soulignant la persistance de rigidités souhaitables et nécessaires sur le marché du travail ainsi que l'émergence de mouvements de résistance face aux mesures de flexibilisation (cf. l'exemple du mouvement contre le CPE en France). Certains ont insisté sur la liberté des acteurs sociaux, dans les pays développés, à décider de leur « destin économique ». D'autres ont formulé des réserves sur le caractère contingent et difficilement généralisable de la flexibilité. Ce sont des arguments de cette qualité qui ont permis de distinguer les meilleures copies d'autres productions, certes honorables mais d'un niveau plus modeste.

Nous terminerons en rappelant qu'une copie récompensée au concours général est souvent celle qui invite le lecteur à suivre une pensée personnelle construite et convaincante.